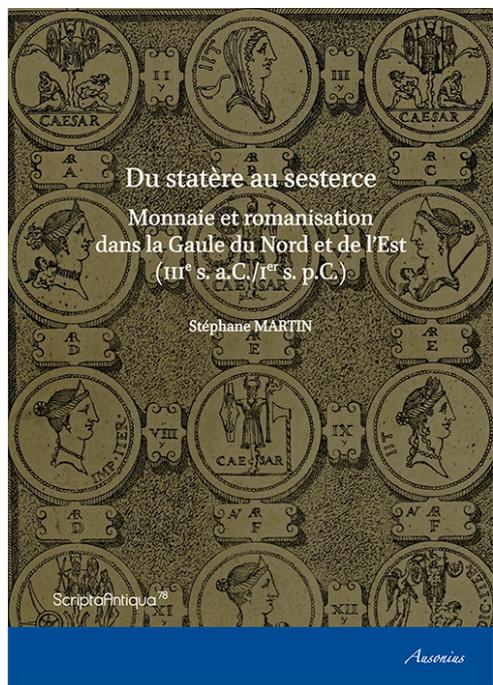




Sélection d'ouvrages présentés en hommage  
lors des séances 2017 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, l'ouvrage de STÉPHANE MARTIN intitulé *Du statère au sesterce. Monnaie et romanisation dans la Gaule du Nord et de l'Est (III<sup>e</sup> s. a. C. / I<sup>er</sup> s. p. C.)*, Ausonius Éditions, Collection Scripta antiqua 78, Bordeaux, 2015, 488 p., 138 figures et 6 planches hors-texte.

Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat de l'EPHE menée sous la direction conjointe de Michel Reddé et de Michel Amandry, et qui avait reçu en 2014 le prix de la Société des professeurs d'histoire ancienne de l'Université (SOPHAU). Il s'attache à montrer ce que l'étude du matériel numismatique, et en particulier de la circulation monétaire dans la Gaule du Nord et de l'Est, peut nous apprendre sur l'histoire de cette région et de son intégration dans l'Empire romain. Il englobe donc les monnayages gaulois et romain,

dont les seconds se substituent aux premiers dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, avec une attention toute particulière, quoique non exclusive, pour les bronzes et autres alliages cuivreux. Si la chronologie des émissions romaines est assez précisément fixée, celle des émissions gauloises est plus incertaine, et la chronologie de la circulation ne saurait se déduire directement de celle des émissions. D'où la nécessité de fonder l'étude sur un corpus défini de façon stricte : monnaies trouvées au cours de fouilles, et dans des strates chronologiquement bien datables par d'autres marqueurs (céramique, amphores, dendrochronologie), et monnaies trouvées dans des dépôts ou trésors. La réflexion développée dans le livre s'appuie sur ce catalogue, qui est consultable en ligne. La lecture de l'ouvrage lui-même est facilitée par un exposé toujours clair des méthodes utilisées, des hypothèses entre lesquelles il fallait choisir, et des raisons de ces choix, ainsi que par un très riche appareil de figures, et en particulier un usage abondant de la cartographie statistique. Cette lecture reste austère, sinon ardue, mais la richesse des résultats obtenus mérite amplement cet effort.

Géographiquement, l'étude porte sur le territoire de la Gaule Belgique augustéenne (avant qu'en soient détachées les deux Germanies), et sur une bande du nord de la Lyonnaise (cités des Vélicasses, des Sénons, des Éduens et des Ségusaves), ce qui permet d'englober le site de Lyon et de mieux percevoir des différences durables entre Nord-Ouest d'un côté, Centre-Est et Sud-est de l'autre. Chronologiquement, elle va de l'apparition du numéraire en celtique occidentale à la totale domination du numéraire romain, mais l'ordre des chapitres est un peu plus complexe. Les quatre premiers se succèdent dans le temps à partir du milieu du II<sup>e</sup> siècle a. C., c'est-à-dire de l'adoption dans le Centre-Est d'un système monétaire basé sur l'argent, utilisant une métrologie romaine et une iconographie souvent inspirée de celle de deniers : le temps des amitiés (Tène D1a – D2a, 150 - 60/50 a. C.), le temps des armes (Tène D2b, 60/50 –

30 a. C.), le temps des changements (période augustéenne, 30 a. C. – 15/20 p. C.), le temps de l'intégration (de Tibère à Claude, 15/20 – 50/55 p. C.), ces quatre périodes correspondant heureusement à des étapes importantes dans les rapports entre la Gaule et le pouvoir romain, et en même temps à des faciès archéologiques eux aussi bien distincts. C'est seulement dans son cinquième chapitre, et en tirant partie des acquis des quatre premiers, que Stéphane Martin entreprend une réflexion sur la période la plus haute (III<sup>e</sup> siècle – milieu du II<sup>e</sup> siècle a. C.) et sur l'apparition du numéraire en celtique, et qu'il l'intègre dans des considérations générales sur la monnaie et l'organisation politique, sur la monétarisation de cette partie de la Gaule, le rôle de Rome dans les différentes phases qui ont été distinguées et l'intégration progressive mais rapide de la Gaule dans l'Empire romain.

L'argumentation est toujours soigneusement fondée, et ne dissimule pas les fragilités de certaines hypothèses en l'état actuel de la documentation dont nous disposons. Parce qu'il apporte beaucoup de nouveau, ce livre a vocation à être discuté et à renouveler le débat. Je me contenterai, dans le cadre de cet hommage, de signaler quelques-uns des progrès qui me paraissent les plus importants. L'adoption d'une chronologie haute en ce qui concerne l'apparition de la « zone du denier » conduit à reconsidérer les premiers rapports entre Rome et la *Comata* indépendante (les Éduens au premier chef), avant même la conquête de la future Narbonnaise. Pour les décennies qui suivent la conquête césarienne, on doit d'abord supposer une intervention minimale de Rome : le nombre des légions présentes en Gaule est très sensiblement réduit, et ne permet pas le contrôle étroit d'un vaste territoire ; le maintien du pouvoir romain exige nécessairement la collaboration active d'élites épurées, tandis que le recours à un nombre important d'auxiliaires gaulois pour le projet de guerre contre les Parthes puis pour les guerres civiles affaiblit les risques de désordres en Gaule même. Le Principat d'Auguste est l'époque de la mise en place d'une véritable organisation administrative, mais du point de vue monétaire, le versement de la solde aux légions reste pendant un certain temps l'unique véritable préoccupation du pouvoir romain. C'est seulement dans la dernière période du Principat d'Auguste, avec la deuxième série de monnaies à l'autel de Lyon (« Lyon II »), que Stéphane Martin pense pouvoir conclure à une implication nouvelle du pouvoir romain en ce qui concerne la Gaule civile, attitude qu'il propose de mettre en relation avec le désastre de Teutoburg et la volonté, en conséquence, de consolider l'adhésion des Gaulois. Les monnaies gauloises continuent malgré tout à jouer un rôle majeur dans la circulation monétaire de la Gaule interne tout au long de l'époque augustéenne, mais la pénétration du numéraire romain est achevée dans le deuxième quart du I<sup>er</sup> s. p. C. C'est un phénomène relativement rapide, mais sans brusque rupture : on ne doit pas supposer une interruption des frappes gauloises sur ordre de Rome, mais leur extinction de la propre volonté des autorités émettrices. Stéphane Martin souligne l'absence d'une tradition civique de frappe monétaire (hors peut-être des cas exceptionnels comme les Rèmes). Les autorités émettrices, plutôt que les cités ou les peuples, semblent être des individus, des sortes de dynastes, qui trouvent d'autres moyens d'assurer leur prédominance au sein des cités en voie de consolidation.

Sélection d'ouvrages présentés en hommage  
lors des séances 2017 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Telles sont quelques-unes des thèses proposées dans ce riche volume, qui montre combien, pour une période où les sources épigraphiques et même littéraires sont très largement insuffisantes, les monnaies sont susceptibles d'enrichir notre documentation et notre réflexion, surtout lorsqu'on est attentif au contexte archéologique dans lequel elles ont été trouvées.

Jean-Louis FERRARY  
Le 3 février 2017

*Du statère au sesterce.  
Monnaie et romanisation  
dans la Gaule du Nord et de l'Est  
(III<sup>e</sup> s. a. C. / I<sup>er</sup> s. p. C.)*

[Ausonius](#)

